

Observation n°327 du 16/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Lors d'une enquête publique il est de rigueur de mettre à disposition des personnes qui souhaitent contribuer une information complète afin d'éclairer leur jugement.

Or il apparaît que plusieurs éléments importants ne sont pas fournis :

-L'étude d'impact initiale

- les compléments d'études réalisées ultérieurement, notamment celle de Calidris réalisée en 2022

- Le jugement de la Cour d'Appel de Bordeaux...

Ces carences et la durée très courte (15 jours) de cette enquête publique font que cette enquête est entachée d'irrégularité, et pour cette raison, en plus de celles évoquées précédemment, je vous prie de bien vouloir refuser ce projet.

Avec mes cordiales salutations

Maggy Ernst